



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-654

Déposé le : 10.1.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La péréquation intercommunale a des dissonances, faut-il attendre la cacophonie ?

Texte déposé

Le 30 août dernier, lors des débats sur la réforme de la péréquation intercommunale, j'avais posé la question au Conseil d'Etat sur le message politique qu'il comptait donner, outre celui lié à la RIE III, aux communes contributives au titre de la nécessité et de la proportionnalité des sacrifices. La conseillère d'Etat en charge du dossier m'avait répondu que cette réforme devait pouvoir « répondre aux questions techniques et politiques que représentent la nouvelle péréquation, la RIE III, la solidarité et les nouvelles charges pour les communes ». Elle avait aussi affirmé que le Conseil d'Etat ne « voulait pas opposer les communes les unes aux autres » et que « Le Conseil d'Etat avait voulu travailler avec les communes pour offrir une péréquation acceptable pour tous. »

Le principe de la péréquation est basé sur la solidarité, ce qui est juste, mais il faut aussi que cette dernière soit proportionnée. Or, il arrive que, dans certains cas, la présence de très gros contribuables implique des conséquences lourdes et difficiles à gérer pour les finances communales concernées. En effet, la présence de ces contribuables augmente considérablement les revenus de la commune, mais aussi ses charges au titre de la péréquation. Cela pose, sans conteste, des problèmes de gestion financière, car la marge de disponibilité financière communale est considérablement réduite. Augmenter les impôts n'est pas idéal, car cela pénalise les contribuables de la classe moyenne, qui n'ont pas de bouclier fiscal. Ne pas accepter de gros contribuables ou les faire partir n'est en aucun cas une solution souhaitable, car en plus des impôts qu'ils paient, ils sont de bons clients des entreprises locales, créent des emplois et financent de multiples fondations et associations, notamment sociales, culturelles et sportives. Sachant que les cas évoqués ci-dessus sont peu nombreux, mais que leur impact est grand, il serait judicieux de ne pas attendre la révision suivante de la péréquation pour s'en préoccuper.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1- Comment analyse-t-il ces cas particuliers et leurs conséquences ?
- 2- Envisage-t-il des solutions pour les résoudre, par exemple des cas de rigueur ?
- 3- Quel appui compte-il donner aux communes qui sont confrontées à une hausse subite et

lourde des charges péréquatives dues à de très gros contribuables ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



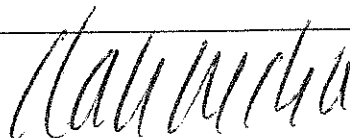
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

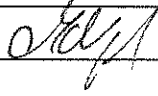

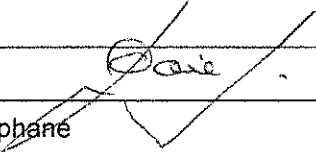
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques 	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre 	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu 	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François 	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre 
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe 
Buffat Marc-Olivier 	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel 	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert 	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy 	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf 

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice 	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole 
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle 	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlö Alexandre	Züger Eric